

La loi c'est la loi : le CSA n'a aucun fondement juridique pour s'attaquer à Zemmour

écrit par Christine Tasin | 10 septembre 2021



Françoise Laborde, ex-membre du CSA, est claire. Le CSA ne peut pas inventer et appliquer une loi spéciale pour Eric Zemmour !

« Quelle honte ! Depuis quand le CSA censure les journalistes ? déplore-t-elle sur Twitter. Ce CSA qui n'a jamais fait preuve du moindre courage, se discrédite définitivement... C'est une dérive très grave. »

Elle explique entre autres que, avec le règlement actuel du CSA, si on décompte le temps de parole d'Eric Zemmour, les autres partis de présidentiables vont avoir... moins de temps de parole puisqu'ils devront partager leur temps avec Zemmour.

D'ailleurs, la délibération du CSA à propos de la campagne de 2022, pour en définir les règles, doit intervenir... en janvier ! Pour le moment on applique le système mis en place par l'ancien président du CSA en 2017 qui est une usine à gaz : un tiers pour l'exécutif, et 2/3 pour l'opposition.

Pascal Praud monte au créneau :

« C'est contre productif, ça va servir Eric Zemmour », a assuré le présentateur de « L'Heure des pros ». Avant de lancer une contre-attaque : « Quand je vois les émissions du service public, qui sont juste de la propagande, sur certains thèmes, comme le Covid, la société, le vivre ensemble. Je ne parle même pas de l'écologie. On va les décompter aussi ? »

<https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/tv/temps-de-parole-d-eric-zemmour-cnews-maintient-le-polemiste-a-lantenne-mais-prepare-la-suite-09-09-2021-3M3GV5J3MZHVJB0DQTCJ77ZGYA.php?ts=1631255971502>

Et comme ni Eric Zemmour ni CNews ne semblent décidés à se coucher, le feuilleton ne fait que commencer...

En tout cas, merci le CSA, ça fait une jolie campagne d'information pour les Français qui vont pouvoir commencer à comparer Zemmour, Macron et le reste...